Loi nationale sur l'habitation

cipalité en détienne ses actions. Il ne veut pas qu'une société qui ne sert pas l'intérêt public obtienne l'argent. Je conviens que les municipalités sont les créatures des provinces. Une province adopte une loi urbaine ou une loi municipale rurale et c'est elle qui fonde les villes ou les municipalités rurales. La constitution en prévoit ainsi. Je suppose qu'en poussant la question aussi loin que le ministre aimerait le faire, on peut dire que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est notre constitution: c'est une loi adoptée par le parlement impérial; aussi, on peut dire que nous sommes les créatures du parlement impérial. Ce que je veux dire c'est que je ne vois vraiment pas le vice du présent amendement. Si le fait de fixer le montant à 90 p. 100, ou à 100 p. 100, crée un problème, la chose est facile à changer.

Je ne veux pas m'engager dans une discussion avec le gouvernement sur la question générale de la politique du logement, d'autant plus que le ministre a eu l'obligeance aujourd'hui d'accepter quatre de mes amendements; mais j'aimerais bien lui dire ceci au ministre, par votre entremise, monsieur l'Orateur: le premier ministre (M. Trudeau) se sert de la constitution pour retarder tous les projets. Quand nous le pressons d'assurer un logement à l'homme moyen, il lève les bras au ciel disant que cela crée un problème constitutionnel. Je ne le crois pas. Prenons la province d'Ontario, par exemple. Si elle est jalouse de ses droits quand le gouvernement fédéral prête de l'argent à une société appartenant à une municipalité, alors les municipalités de l'Ontario n'ont qu'à ne pas créer ce genre de sociétés. Si l'Alberta est du même avis, alors Calgary n'a qu'à n'en pas former. D'autre part, si des municipalités rurales sont prêtes à former une telle société-peut-être n'a-t-on pas besoin d'une association coopérative ou est-il difficile de trouver des gens qui soient suffisamment intéressés aux œuvres de charité-pourquoi ne mettraientelles pas alors sur pied une société qui pourrait obtenir les fonds qui sont fondamentalement destinés à l'habitation sociale?

La raison pour laquelle je suis poussé à adopter cette position cet après-midi est la suivante: nous aurons besoin de beaucoup plus de logements sociaux. Ce n'est pas là une chose que je souhaite vraiment, mais lorsque les taux d'intérêt hypothécaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement sont de 10 p. 100, il faut faire quelque chose. Examinons quelques exemples: à Halifax, pour des maisons vendues il y a cinq ans à \$27,000, on demande maintenant \$45,000. A Vancouver, une maison se vendant à \$25,000 il y a cinq ans, se vend maintenant à \$45,000. A North York, une maison acheté en 1971 au prix de \$55,000, se vend maintenant à \$75,000. Et lorsque nous pensons que seulement 4 p. 100 des salariés actuels peuvent se permettre d'acquérir une nouvelle maison dans le cadre des programmes de la SCHL, il est temps d'agir. Nous avons été poussés dans une situation désespérée à la suite, d'après moi, des politiques économiques du gouvernement, politiques qui touchent surtout l'habitation.

Aussi, je demande au ministre de réviser sa position. Je n'ai aucunement l'intention de mettre le gouvernement sur le gril au sein de ce parlement minoritaire. Nous votons avec le NPD et avec les créditistes, mais il n'y a rien de mal à voter avec eux chaque fois que le gouvernement a tort. Si le gouvernement craint réellement pour sa position à cet égard, il peut faire adopter l'amendement sur division. Je ne pense pas que le fait qu'une municipalité crée une corporation et traite directement avec la SCHL rendra les provinces furieuses. Je pense que les provinces sont furieuses parce que les gens sont furieux.

Le ministre a fait un effort. Chaque fois que je lis le bill, j'y vois un peu plus clair. Mais que s'est-il passé aujour-d'hui? Les taux d'intérêt ont monté. Le taux d'escompte établi par Ottawa a été porté à 6.25 p. 100. Cela représente une augmentation du taux d'intérêt des banques à charte qui passe à 7½ p. 100, soit un pour cent de plus. Cela signifie que les taux des hypothèques se situent entre 9 et 10 p. 100. Et rien ne saurait freiner cette tendance. Ce taux pourra très bien s'établir à 11 ou 12 p. 100 avant que nous en ayons terminé avec ce bill. Et pourtant, Dieu sait que les gens doivent se loger.

La revue Time publiait un important article sur cette question dans son numéro du 11 juin. Tout le monde devrait lire ce numéro pour deux raisons: premièrement, à cause de l'article sur le logement et, deuxièmement, à cause de l'article sur un super-cheval appelé Secretariat. Tout le monde devrait lire l'article sur le marché de l'habitation et son accélération frénétique. Lisez au sujet de la situation à Vancouver, Calgary et Halifax. Il y a une crise nationale dans l'habitation et je dis que c'est la faute du gouvernement. Il devrait arrêter de se réfugier derrière l'excuse de la constitution. Lorsqu'il y a une crise nationale, en temps de guerre, le gouvernement peut prendre en main n'importe quoi. Il peut décréter un blocage des salaires, des prix et des dividendes. Il y a certainement crise lorsque les gens ne peuvent se payer un foyer, ne peuvent payer leur loyer, même si l'homme et la femme travaillent tous les deux. Le mari utilisait son salaire pour faire vivre sa famille et pour payer les comptes; la femme utilisait le sien pour essayer d'économiser en vue d'un versement initial sur une maison. Aujourd'hui, même s'ils travaillent tous les deux, ils ne peuvent plus assez économiser pour ce versement initial.

• (1630)

Pour ces raisons je suis obligé d'appuyer l'amendement, et je ne vois pas pourquoi cela bouleverse tellement le ministre. Je ne crois pas que cela va saper la constitution ou créer des ennuis pour les provinces. Si le gouvernement doit servir la population canadienne, je suis certain que les provinces en seraient contentes, et je suis bien certain que les Canadiens, eux en seraient contents.

M. Terry Grier (Toronto-Lakeshore): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté les commentaires du ministre et je respecte la sincérité avec laquelle il les a exprimés. Mais, comme l'honorable député de Calgary-Nord (M. Woolliams), je ne les ai pas trouvés particulièrement convaincants. En ce qui concerne les besoins de logement dans ce pays, je crois que les Canadiens doivent s'efforcer de satisfaire ces besoins, quel que soit le moyen utilisé.

Je crois que les municipalités sont stratégiquement dans une bonne, sinon une meilleure, position que n'importe quelle autre agence ou niveau de gouvernement pour évaluer les besoins de logement dans leurs régions, et pour faire les démarches requises pour répondre à ces besoins, si elles disposent des ressources financières. J'appuie l'amendement car, contraitement au ministre, je pense que le fait d'exiger 5 p. 100 du financement de la municipalité, en vue de satisfaire aux exigences constitutionnelles ou d'établir la bonne foi d'une municipalité, contrecarre nos efforts pour résoudre la crise du logement. Pour de nombreuses municipalités, ce 5 p. 100 serait un coup fatal, surtout que, nous le savons tous, elles ont aujourd'hui de moins en moins de revenus et de plus en plus de dépenses. Je conçois facilement qu'un conseil municipal décide d'annuler un projet qui entraînerait des dépenses de \$50,000, \$100,000 ou \$150,000, selon le cas.